



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### stationnement

Question écrite n° 109289

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des personnes dont le taux de handicap est fixé entre 50 % et 79 % face aux emplacements réservés handicapés. Il serait souhaitable d'élargir le champ des bénéficiaires des places de parking réservées aux handicapés qui jusqu'ici reste du domaine réservé des personnes handicapées à 80 %. En effet, de nombreux patients atteints de pathologies neurologiques évolutives (scléroses en plaques, etc.) souhaitent un tel réaménagement. En conséquence, il lui demande s'il prévoit d'entreprendre une modification de cette réglementation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 109289

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 novembre 2006, page 11547